



Section sportive patinage artistique rentrée 2020

publié le 23/01/2020 - mis à jour le 04/10/2021

Descriptif :

Date des tests sportifs, dossier de candidature et principes généraux de fonctionnement.

Sommaire :

- Dossier de candidature
- Organisation des tests sportifs
- Principes généraux de fonctionnement

● Dossier de candidature

- dossier de candidature (renseignements, avis du médecin traitant et convocation aux tests sportifs) :

 [Dossier de candidature patinage 2020](#) (PDF de 155.2 ko)
Dossier de candidature patinage 2020

- fiche de détermination :

 [Fiche de détermination patinage 2020](#) (PDF de 120.1 ko)
Fiche de détermination patinage 2020

Ces deux documents sont à retourner **complétés** impérativement au **collège Jean Zay** ou au **lycée de la Venise Verte de Niort** pour le :

Mercredi 25 mars 2020

Le candidat devra s'assurer de la bonne réception de son dossier sachant que tout dossier incomplet ou reçu après cette date sera refusé.

Il sera complété lisiblement, signé et accompagné des documents suivants :

- Photocopies lisibles des bulletins de l'année précédente (1er, 2ème et 3ème trimestres 2018-2019) et de l'année en cours (1er Trimestre 2019-2020) ;
- Pour les élèves entrant en 6ème : photocopies lisibles du dossier scolaire (validation du palier 2 du socle commun + appréciations pour les 3 trimestres de l'enseignant de CM2) ;
- Une enveloppe timbrée (tarif en vigueur) à l'adresse de la famille ;
- Justificatif en cas de blessure.

● Organisation des tests sportifs

Ces tests auront lieu le :

mercredi 1er avril 2020 à 12h00 à la patinoire de Niort

Niveau minimum exigé pour accéder à la sélection : (un candidat n'étant pas dans ces catégories au moment des tests sportifs, pourra se présenter mais devra impérativement présenter les éléments minimum indiqués à chaque épreuve)

- En fin de primaire et fin de 6ème : au minimum Div. 4 avec objectif passage en Div. 3 en fin d'année ou obtention de la médaille préparatoire ou du PN5 ;

- En fin de 5ème : en div 3 ;
- De la 4ème à la terminale : minimum div 3.

○ 1ère épreuve (6 minutes d'échauffement)

Top sauts : Tous les sauts seront tentés jusqu'au niveau maximum du candidat afin de révéler son niveau technique en saut (3 essais maximum pour chaque saut).

Niveau minimum requis :

- En fin de primaire et fin de 6ème (fin catégorie Avenir, début catégorie Minime) : tous les sauts simples, axel non obligatoire mais sera tenté pour voir ou le candidat en est sur ce saut.
- En fin de 5ème (fin catégorie Minime) : tous les sauts simples (axel inclus), un double saut au choix sera tenté pour voir ou le candidat en est sur le travail des doubles sauts.
- En fin de 4ème (début catégorie Novice) : Axel, 1 double saut au choix, un 2ème devra être tenté pour voir ou le candidat en est sur les doubles sauts.
- En fin de 3ème (fin de catégorie Novice) : Axel, 2 doubles sauts et un 3ème tenté pour voir ou le candidat en est sur les doubles sauts.
- En fin de 2nd (début catégorie Junior) : 3 doubles sauts et un 4ème double-simple ou simple double. CSSp.
- En fin de 1ère (catégorie Junior) : 4 doubles sauts et un 5ème tenté, une combinaison double -double.

○ 2ème épreuve (4 minutes d'échauffement)

Top Spin : Les pirouettes suivantes seront demandées à chaque candidat (3 essais maximum).

- En fin de primaire et en fin de 6ème (fin catégorie Avenir, début catégorie Minime) : CSSp (assise changée de pied), CCSp (allongée changée de pied), CoSp (combiné sans changée de pied) au moins une des trois devra être niveau 2.
- En fin de 5ème (fin catégorie Minime) : CSSp, CCSp, CoSp, CCoSp (combinée avec changée de pied) au moins deux de niveau 2. (l'entrée en Back ne peut être utilisée qu'une seule fois).
- En fin de 4ème (début catégorie Novice) : CSSp, CCSp, CoSp, CCoSp au moins 2 pirouettes de niveau 2 (l'entrée en Back et les variations ne peuvent être utilisées qu'une seule fois).
- En fin de 3ème (fin de catégorie Novice) : CSSp, CCSp, CoSp, CCoSp, une sautée au choix, au moins une pirouette de niveau 3 et une de niveau 2 (l'entrée en Back et les variations ne peuvent être utilisées qu'une seule fois).
- En fin de 2nd (début catégorie Junior) : CCSp, CoSp, CCoSp, une sautée au choix, au moins 2 pirouettes de niveau 3 (l'entrée en Back et les variations ne peuvent être utilisées qu'une seule fois).
- En fin de 1ère (catégorie Junior) : CSSp, CCSp, CoSp, CCoSp, une sautée au choix, au moins une pirouette de niveau 4 et une pirouette de niveau 3 (l'entrée en Back et les variations ne peuvent être utilisées qu'une seule fois).

○ 3ème épreuve (4 minutes d'échauffement)

Les candidats devront nous présenter une composition personnelle de 1'30 à 2' :

Éléments exigés :

- 1 série de pas de niveaux 1 pour le collège et niveau 2 pour le lycée ;
- 1 spirale.

Cette épreuve est basée sur le côté artistique du sport. Les éléments observés seront : l'écoute de la musique, le patinage en rythme sur la musique, la qualité de la glisse, le maintien du haut du corps, le thème et l'utilisation de celui-ci.

Les paroles sont autorisés, le montage de la musique n'est pas obligatoire (nous pouvons couper la musique lorsque la composition est finie), prévoir d'envoyer la musique par mail et/ou sur CD.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et de précisions :

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations et de précisions :

- Club NiortGlace : president@niortglace.fr
- Aurore BONNARY et Charlotte LAMOTTE : coach@niortglace.fr

○ Pièces à fournir

Les candidats devront fournir 3 feuilles de programme de la saison en cours (à remettre avec le dossier d'inscription).

○ Système de jugement

- Pour le top saut, chaque saut réussi marquera les points de base du saut (cf règlement ISU). En fonction du niveau minimum demandé, le test commencera à un niveau plus ou moins élevé, exemple : pour la fin de première, nous commencerons le test à l'axel simple, les sauts simples d'avant l'axel seront automatiquement attribués.
- Pour le top pirouette, chaque pirouette marquera les points de base de la pirouette avec son niveau 2 (cf règlement ISU).
- Pour la chorégraphie, une note /10 sera attribuée.
- Enfin une note /10 sera attribuée en fonction du potentiel et de la marge de progression du candidat.

Toutes ces notes attribuées seront additionnées pour faire une note totale qui classera les candidats.

○ Niveau Minimum exigé pour le maintien en section sportive

Évaluations par catégorie (Minimes, Novices, Juniors) :

- En fin de 5ème , le niveau requis minimum est fonction du règlement national minime Div 3 *
 - En fin de 3ème , le niveau requis minimum est fonction du règlement national novice Div 3*
 - Au lycée, acquérir le niveau minimum de junior Div 3*
- *Cf règlement national de la FFSG.

L'ensemble de ces informations est repris dans le document ci-dessous :

 [Tests de sélection de la section sportive patinage](#) (PDF de 142.7 ko)
Ce document présente l'organisation des test sportifs pour la section sportive patinage.

● Principes généraux de fonctionnement

L'accès à la section sportive patinage artistique est réservé aux élèves postulant pour une entrée en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème, seconde, 1ère (voie générale ou 1ère STMG), ou terminale (voie générale et Tle STMG uniquement).

Le recrutement et l'inscription se font comme pour tous les élèves, selon la procédure réglementaire d'orientation, avec un niveau de pratique régional conseillé.

Attention : Les admissions en classe de 6ème et seconde sont prioritaires. Pour les autres classes, elles se feront en fonction des places vacantes, après accord du chef d'établissement.

○ 1 – Admission

L'admission en Section Sportive se déroule en 3 étapes :

- a) Sélection sportive
Les candidats ont à subir des épreuves sportives et techniques au cours desquelles des entraîneurs disposant d'un Brevet d'État, observent leur comportement, leurs aptitudes, leur habileté dans la pratique du sport choisi (cf Tests d'entrée).
Un classement par catégorie est établi (ainsi qu'une liste supplémentaire).

- b) Avis médical (cf « Avis du médecin de famille »)

Ce document est à fournir obligatoirement.

L'examen médical approfondi prévu pour les élèves retenus à l'issue de la sélection sportive et scolaire est effectué ultérieurement par des médecins spécialisés en médecine sportive.

- c) Étude du dossier scolaire
 - Étude de la liste principale
 - En fonction des places disponibles, étude de la liste supplémentaire.

Dans tous les cas, l'admission définitive en section sportive sera prononcée en commission chargée de l'étude des dossiers scolaires selon les critères évoqués ci-dessus.

○ 2- Études

S'orientant normalement vers le baccalauréat, les élèves de la section sportive suivent la même scolarité que leurs camarades de même niveau.

Les élèves admis en section sportive suivent obligatoirement tous les cours prévus au programme officiel.

Ils bénéficient (sauf incompatibilité des emplois du temps) d'un horaire aménagé leur permettant la pratique sportive.

- Au collège

La section sportive n'est pas compatible avec l'option latin à partir de la 5ème

- Entrée en seconde

La section sportive ne permet pas l'inscription dans les enseignements optionnels.

Les élèves de seconde inscrits en section sportive du lycée peuvent accéder après la procédure d'orientation de fin d'année à l'ensemble des baccalauréats voie générale et au baccalauréat Technologique STMG.

Les filières ST2S et STL ne sont pas compatibles avec les sections sportives ainsi que les options théâtre, latin et italien.

- Entrée en classe de Première ou Terminale

Les élèves de seconde inscrits en section sportive du lycée peuvent accéder après la procédure d'orientation de fin d'année à l'ensemble des séries du baccalauréat d'enseignement général et à la série technologique STMG, première et terminale.

Toutefois en Terminale, pour faciliter l'aménagement des créneaux horaires d'entraînement, il est souhaitable que les élèves choisissent une spécialité identique.

Aucune option facultative en 1ère et Terminale.

Remarque : Pour les autres élèves de seconde, l'admission en 1ère section sportive reste exceptionnelle ; elle est prononcée par le proviseur après étude de la demande par une commission interne au lycée.

- Résultats Scolaires

- Le jeune inscrit en section sportive est astreint comme tous les autres élèves du lycée à la préparation du DNB ou du baccalauréat, la pratique du sport qu'il affectionne particulièrement lui étant par ailleurs facilitée.
- Il est tenu aux mêmes obligations de travail que ses camarades et ses résultats scolaires devront donc être satisfaisants. Un suivi spécifique sera assuré par un enseignant coordonnateur de la section sportive.

○ 3- La pratique sportive

- Quatre heures sont consacrées chaque semaine sur le temps scolaire à l'entraînement dans la spécialité sportive. A ces heures s'ajoutent les heures d'entraînement club.
- Cet enseignement est donné par un éducateur sportif disposant d'un BE 1 ou 2 dans la discipline sportive choisie par l'élève.

- Les élèves des sections sportives bénéficient d'une surveillance médicale continue.
- Les candidats retenus à l'issue de la sélection sportive passent un examen médical approfondi effectué par des médecins spécialisés en médecine sportive.

o 5) Régime de l'élève - Vie scolaire

- Au lycée, le régime est l'internat, la demi-pension ou l'externat.
- Les internes doivent avoir un correspondant à Niort ou dans la proche banlieue. Le nom et l'engagement du correspondant sont nécessaires pour l'inscription définitive de l'élève. Le week-end, les élèves retournent dans leur famille ou chez leur correspondant.
- Les élèves des sections sportives sont soumis comme leurs camarades, et sans particularité, au règlement intérieur du collège ou du lycée.

Les informations ci-dessus sont reprises dans le document suivant au format .pdf :

 [Informations générales patinage 2020](#) (PDF de 129.4 ko)
Informations générales patinage 2020



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.